Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20211007-DEL-2021-181-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-181

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice : 25 Présents : 19 Représentés par mandat : 2

Objet: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE THONON AGGLOMERATION - SERVICE

MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU
SERVICE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la communauté d'agglomération, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communautés d'agglomération est établie suivant les projets portés par les intercommunalités sur leur patrimoine et pour lesquels l'accompagnement du SYANE est sollicité.

Une première convention avait été établie avec THONON AGGLOMERATION le 1er Juin 2019.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20211007-DEL-2021-181-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021

Les besoins d'accompagnement de la collectivité ont évolué. Il est ainsi proposé un avenant à la convention révisant le montant annuel de la cotisation et permettant ainsi au service de conseil en énergie de répondre aux nouveaux besoins de THONON AGGLOMERATION.

Pour les deux années à venir, le montant de l'adhésion annuelle de THONON AGGLOMERATION au service de Conseil en Energie est réévalué de la manière suivante :

| Nom de l'intercommunalité | | Coût annuel du 1 ^{er} Novembre 2021 au 30 Octobre 2023 |
|---------------------------|------------|--|
| THONON AGGLOMERATION | 2.518,00 € | 5.243,00€ |

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé de Conseil en Energie de THONON AGGLOMERATION pour une durée de 2 ans,
- 2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

